



## PROTOCOLE D'ACCORD «ASSUREURS/ORGANISMES SOCIAUX» : PERFECTIONNEMENT

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA258	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1261,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 26/06/2025 au 27/06/2025
- Du 02/10/2025 au 03/10/2025

### OBJECTIFS

- Maîtriser les règles du protocole d'accord assureurs et organismes sociaux dans les dossiers complexes

### Information complémentaire :

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

## POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

**Études de cas réalisées en sous-groupes sur les différents thèmes du programme. Corrections et synthèse sur les points importants à retenir.**

### Formateur(s) :

**Cette formation est animée par un professionnel spécialiste de l'indemnisation des dommages corporels en assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Introduction
- B. Déterminer les assiettes de recours et imputation des prestations
- 1. Détermination des différentes assiettes protocolaires
  - a) dépenses de santé futures
  - b) assistance à tierce personne
  - c) perte de gains professionnels futurs
  - d) incidence professionnelle
  - e) préjudices subis du fait d'un décès (pertes de revenus des proches...)
- 2. Imputation des différentes prestations de Sécurité sociale
  - a) rente accident du travail
  - b) pension d'invalidité
- C. Liquider les recours
  - 1. Délais et nouvelles pénalités
  - 2. Application des nouvelles tables de capitalisation
  - 3. Spécificité des règlements en cas de partage
- D. Analyser les dernières notes et jurisprudences arbitrales récentes

### Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### Personnalisation parcours :

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles corporels confirmés

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## **PRÉ-REQUIS**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

1261,00 €

Exonérés de TVA

## **CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 05/02/2026 à 07:41